

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 010/2022**OBJET : Administration Générale : Approbation de la convention cadre à l'organisation du processus de retrait des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille et du SIVOM du Val de Banquière.**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 du mois de janvier à 11h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2022.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX.**ABSENTS REPRESENTES :** Alexandra RUSSO à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Sophie ESPOSITO / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Stephen VIALE Sandrine GUGLIELMINO.**ABSENTS :** Gracielle DODAIN**Secrétaire de séance :** Romain BIANCHI*****
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5214-26,**Vu** la délibération du 13 et 15 juillet 2021, les Communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille ont engagé une procédure de retrait de la Communauté de communes sur le fondement de l'article L. 5214-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour rejoindre la Métropole Nice Côte d'Azur.**Vu** la délibération du 29 juillet 2021, approuvé l'adhésion des Communes précitées. Cette adhésion ainsi que le retrait des Communes de la Communauté de communesont été actés par les 2 arrêtés préfectoraux portant retrait de la commune de la communautéde communes et adhésion à la Métropole de Nice-Côte-d'Azur et portant réduction du périmètre de la communauté de communes en date du 08 décembre 2021, qui prennent effetau 31 décembre 2021.**Vu** l'urgence de régulariser les actes administratifs en ces termes de conventions et non de procès-verbal afin d'assurer la sécurité juridique des documents,**Ouï** cet exposé, Le **Conseil municipal décide à l'unanimité** :

-d'approuver la convention cadre annexée à la présente délibération qui a pour objet d'acter les engagements des parties garantissant le bon déroulement du processus de retrait des Communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Votants : 26 Absents : 1 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 26

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Robert NARDELLI

Maire de DRAP